

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT
(Eurolist)

Par courrier du 30 mars 2006, reçu ce jour, la société Groupe Industriel Marcel Dassault - GIMD SA (9, Rond Point des Champs Elysées Marcel Dassault, 75008 Paris), contrôlée par la famille Dassault, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2005, le seuil de 5% des droits de vote de la société GAUMONT et détenir 292 670 actions GAUMONT représentant 580 322 droits de vote, soit 6,93% du capital et 8,45% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 221 797 actions représentant 6 866 225 droits de vote.